

ALSACE

STOCAMINE: L'ETAT VALIDE LE CONFINEMENT "ILLIMITÉ" DES DÉCHETS

M.B avec AFP Le 02/10/2023 à 12:47



La préfecture du Haut-Rhin a autorisé, par arrêté préfectoral, la prolongation "illimitée" du stockage de 42.000 tonnes de déchets dangereux à Stocamine, ouvrant ainsi la voie au confinement des déchets sous le béton.

Publicité

Via un arrêté préfectoral, la préfecture du Haut-Rhin a autorisé la prolongation "illimitée" du stockage de 42.000 tonnes de déchets dangereux à Stocamine. Ce choix intervient **dans un contexte de forte opposition** des élus et de la population locale. Dorénavant, les résidus pourront être stockés sous le béton, a appris l'AFP lundi.

a viterisment, avait initialement été présentée comme réversible et autorisée en 1997 pour une durée de 30 ans.

Publicité

Un chantier échelonné sur 42 mois

La société MDPA (Mines de Potasse d'Alsace), qui gère le site et dont l'Etat est l'unique actionnaire, se prépare donc à relancer les travaux visant à confiner l'ensemble des déchets sous le béton. La construction des premiers barrages avait été suspendue en 2022 par la justice administrative après une plainte de l'association écologiste Alsace Nature. Le chantier doit durer 42 mois, selon l'arrêté préfectoral.

"Les marchés publics sont signés et avaient été suspendus. Nous avons relancé nos prestataires, ils ont un mois pour mobiliser personnel et matériel", a indiqué à l'AFP la société MDPA.

"C'est un chantier inédit, les installations sont vieillissantes, dans une mine qui se referme sur elle-même, il pourrait y avoir de nombreux aléas."

Cet arrêté préfectoral et le chantier à venir doivent marquer la fin de 20 ans de tergiversations: depuis l'incendie d'un bloc de déchets, censés être non-

ues déchets, difficile à réaliser techniquement, et celui d'un confinement définitif contesté pour les risques de pollution qu'il engendre sur la nappe phréatique d'Alsace, la plus grande d'Europe.



Une partie de la population s'est toujours opposée au stockage, comme ici, le 12 février 2019, à l'entrée du site. (Haut-Rhin) © SEBASTIEN BOZON © 2019 AFP

Le juge administratif possiblement saisi

Selon l'arrêté préfectoral, le confinement "aura pour effet de retarder sur une très longue période cette éventuelle remontée de substances dangereuses depuis le stockage vers la nappe d'Alsace". Cette remontée de "saumure contaminée" serait limitée "à 0,7 m³/an", une quantité permettant d'assurer "une protection efficace de la nappe", affirme la préfecture.

Le projet suscite néanmoins une forte opposition locale, et l'arrêté préfectoral pourrait être contesté devant le juge administratif. Au printemps, une enquête publique avait recueilli 98% d'avis défavorables au confinement des déchets.

"Les avis favorables au projet se comptent sur les doigts de la main", notait le rapport d'enquête. Les trois concertations préalables, en 2010-2011, 2013-2014 et 2016, avaient également recueilli des avis majoritairement défavorables.